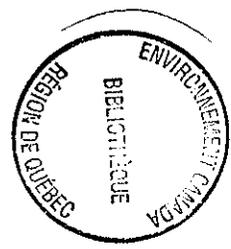


3612588 I

FC  
2715  
.C3  
M47  
1982

AMENAGEMENT DU SITE DE LA PETITE FERME

RESERVE NATIONALE DE FAUNE DU CAP TOURMENTE



## INTRODUCTION

En 1969, le Gouvernement canadien achetait du Séminaire de Québec le territoire aujourd'hui connu sous le nom de la Réserve nationale de faune du cap Tourmente et donnait au Service canadien de la faune le mandat de gérer et de protéger ce territoire. Ainsi le "marais à scirpe", principale source de nourriture des Grandes Oies blanches lors de leurs haltes migratoires annuelles, devait-il être sauvegardé; et cette espèce menacée, réduite à une population mondiale d'environ 30,000 individus en 1969, compte maintenant environ 250,000 représentants.

Le mandat du Service canadien de la faune, on le sait, est de protéger les habitats et la faune qui s'y retrouve afin qu'en jouissent les générations futures. A Cap Tourmente, le spectacle annuel des Grandes Oies blanches gagna très rapidement des milliers d'adeptes, si bien qu'aujourd'hui la Réserve du cap Tourmente accueille annuellement tout près de 100,000 visiteurs, dont environ 60,000 de la mi-septembre à la fin octobre.

Afin de répondre à la demande de services de la part du public au cours des années, le Service canadien de la faune a pourvu la réserve d'infrastructures d'envergure variée, mais répondant à divers besoins bien identifiés. Mentionnons entre autres, la construction en 1972 du Centre d'interprétation faunique, la rénovation (1974 à 1976) de la Maison de la Petite Ferme qui abrite maintenant la Maison de la chasse et l'administration de la réserve, la construction et l'entretien d'un réseau de sentiers menant aux divers points d'intérêt faunique du territoire, et tout dernièrement (1981), la construction d'un réservoir d'eau, d'un réseau d'aqueduc et d'égoût avec étang d'oxydation permettant finalement une alimentation plus sûre en eau potable, une meilleure protection incendie, et l'agrandissement du Centre d'interprétation tout en dotant celui-ci d'installations sanitaires adéquates.

Si on regarde aujourd'hui le développement qu'a suivi la réserve depuis sa création en 1969, on ne peut que s'en réjouir. En effet, de plus en plus de gens connaissent, visitent et apprécient le spectacle offert à la population de Grandes Oies blanches aujourd'hui en meilleure posture que jamais auparavant, tout en étant en contact avec un milieu naturel d'une richesse inestimable.

Cependant, il est un problème que l'on a jamais débattu et encore réglé définitivement, et c'est celui touchant l'accès à la réserve et en particulier l'aspect des espaces de stationnement pour véhicules et du nombre de visiteurs versus la capacité de support du site et la qualité de l'expérience vécue par le visiteur.

Et face à l'éventualité prochaine de l'obtention pour la réserve de budgets spéciaux affectés à la construction de nouvelles voies d'accès et d'aires de stationnement, je crois qu'il est plus que temps d'analyser le problème dans tout son ensemble et d'arriver à présenter un aménagement du site nous permettant d'offrir au visiteur les services auxquels il est en droit de s'attendre, tout ceci en harmonie avec le caractère champêtre et naturel de la réserve. Les interventions proposées étant en majorité situées dans le secteur de la Petite Ferme, le document qui suit s'attardera surtout à l'aménagement global de ce site.

Ce n'est cependant pas la première fois que le site de la Petite Ferme fait l'objet de discussions quant à la manière de l'aménager. Deux autres documents ont traité en détails cette question auparavant: il y eut d'abord le P.A.C.T. (plan d'aménagement de Cap Tourmente) produit en 1975 et par la suite "la Petite Ferme", réalisé en 1978.

Le premier document n'a jamais été pris en considération, bien qu'à notre avis, il contenait plusieurs idées intéressantes. Le second a reçu un meilleur accueil puisqu'il a été présenté aux hautes instances ministérielles, après avoir reçu l'approbation du directeur régional. Cependant, rien n'a été réalisé depuis.

Pourquoi alors, élaborer à nouveau sur cette question?

Disons tout d'abord que le contexte a changé depuis 1978 et que certains aspects de la situation se présentent aujourd'hui de façon différente. De plus, appréhendant un déblocage prochain au niveau des sommes d'argent disponibles pour aménager le site, nous croyons qu'il est nécessaire de bien s'assurer que les solutions d'aménagement répondent aux besoins actuels et futurs.

Le présent document n'est pas présenté en rejetant sans discussion tout ce qui a été préparé avant, il vise essentiellement à vérifier l'à-propos et la pertinence, compte tenu de certains besoins et de certaines contraintes inhérentes au site, des propositions d'aménagement existantes, soit à les modifier ou carrément à en proposer d'autres, selon le besoin.

Dans notre démarche, nous avons d'abord dressé la liste la plus complète possible des besoins ou contraintes dont nous devons tenir compte. Ensuite, les diverses propositions d'aménagement sont discutées et présentées en tenant compte des besoins et contraintes énumérées.

## IDENTIFICATION DES BESOINS ET CONTRAINTES

Essayer de planifier une démarche, de déterminer des sens de circulation et d'inclure des structures, en somme identifier des besoins précis pour un site qui comporte déjà une certaine infrastructure, impose inévitablement plusieurs contraintes. Il nous apparaît donc essentiel, dans un premier temps, de mettre en lumière ces besoins et contraintes pour en connaître la nature et l'importance.

La liste qui suit représente les contraintes et les besoins les plus significatifs. L'ordre de présentation ne confère aucun degré d'importance à l'un ou l'autre des besoins ou contraintes, tout cela sera déterminé plus tard.

### A) Stationnement des visiteurs:

Le stationnement actuel peut recevoir 60 voitures, et la plupart du temps cet espace est insuffisant, sauf évidemment pour la période d'affluence automnale. Cependant, tout le monde est d'accord sur le fait que l'aire de stationnement devrait être éloignée de l'entourage immédiat de la Maison de la Petite Ferme afin de lui recréer un environnement plus naturel. ?

Le stationnement (son côté le plus près) ne devrait pas être à plus de 100 mètres de la Maison afin d'éviter des déplacements trop grands et il devrait être associé au kiosque d'information projeté afin que tout normalement, le visiteur reçoive l'information nécessaire avant de se déplacer sur le site. De plus, à cause des vents dominants à cap Tourmente, le stationnement devrait être situé dans un axe est-ouest afin d'en faciliter le déneigement en période hivernale.

Compte tenu de la diversité des besoins selon les saisons et compte tenu surtout qu'il ne saurait être question d'hypothéquer la réserve avec un énorme stationnement qui n'aurait sa raison d'être que 8 ou 10 jours par année, nous croyons qu'un stationnement de 150 véhicules (100 m. X 50 m.) serait souhaitable.

Cette proposition tient compte non seulement des besoins réels de stationnement à satisfaire, mais aussi d'une capacité de support et d'un environnement champêtre à respecter. En effet, nous sommes réticents à l'idée d'aménager un stationnement important à la Petite Ferme, même si nous reconnaissons que certains besoins nous y incitent, dont la nécessité de décongestionner le secteur du Centre d'interprétation en offrant d'autres aménagements et activités dans le secteur de la Petite Ferme. Finalement, le stationnement devrait être localisé et aménagé de façon à minimiser le plus possible l'impact visuel.

B) Stationnement des véhicules des employés:

Celui-ci devrait être situé le plus près possible des lieux de travail et un espace de 200 m.<sup>2</sup> serait suffisant.

C) Stationnement des véhicules gouvernementaux:

Pour des raisons d'accessibilité et de sécurité, il est nécessaire qu'un espace soit prévu pour le stationnement des véhicules gouvernementaux.

De plus, si possible, les véhicules devraient être gardés à l'intérieur pendant la nuit. Le risque de vandalisme serait ainsi diminué. De plus, pendant la saison hivernale, les véhicules souffriraient beaucoup moins des rigueurs du climat. A tout le moins, des installations électriques permettant de brancher les chauffe-moteur de ces véhicules devraient être aménagées.

D) Stationnement pour visiteurs matinaux ou tardifs:

Ce besoin est réel bien qu'il émane d'une clientèle très peu nombreuse. Cependant, compte tenu de la très grande motivation de cette clientèle, ce sont la plupart du temps des ornithologues avertis, nous croyons qu'il est de notre devoir d'y répondre.

Un tout petit stationnement pour 5 ou 6 voitures suffirait et il devrait être accessible en tout temps, donc situé très près de l'entrée de la Réserve, avant la barrière.

E) Kiosque d'information et d'orientation:

Cette structure constitue une nécessité. En effet, tout visiteur qui pénètre sur un territoire comme la Réserve doit pouvoir être informé sur la nature de ce lieu et les services qui y sont offerts, être orientés vers ces services et connaître les règlements qui régissent ce lieu.

Cette structure doit être associée ou être située très près du stationnement et doit être conçue pour un mode de fonctionnement autonome, c'est-à-dire sans service personnalisé et avec une structure qui permet un certain abri, tant pour les exhibits que pour les visiteurs.

F) Barrière:

Etant donné que la Réserve n'est pas et ne peut pas être ouverte 24 heures par jour, il faut une barrière pour assurer un certain contrôle. La barrière doit être située le plus près possible de l'entrée de la Réserve, à l'endroit actuel.

G) Compteur de véhicules:

Le compteur magnétique doit être installé sur la route à un endroit tel qu'il capte tout véhicule qui entre sur la Réserve, donc à l'entrée de la Réserve où pas très loin après.

H) Circulation des visiteurs et des véhicules:

Nous croyons que ce point constitue un aspect très important à considérer dans ce travail de planification. En effet, il s'agit de concilier dans un même lieu, les allées et les venues à la fois du public, des employés et des véhicules. Idéalement, les visiteurs ne devraient pas être en contact avec les activités autres que celles qui les concernent directement. Par conséquent, tout effort doit donc être fait pour essayer d'aménager le site de façon, si possible, à complètement isoler le public des activités routinières des employés. Si cela ne peut être fait, l'aménagement proposé doit à la fois être fonctionnel et perturber le moins possible les deux parties en cause.

I) Accès aux bâtisses:

Toutes les bâtisses doivent être accessibles à pied ou en véhicules, que ce soit par un camion-incendie en cas de feu, ou par tout autre véhicule pour transporter du matériel.

Par conséquent, l'aménagement du site doit tenir compte sans faute de ce besoin. Cet accès, par contre, peut être fermé et discret et n'être ouvert qu'en cas de besoin.

J) Accès au réseau de sentiers:

Etant donné que le site de la Petite Ferme constitue le point de départ de quelques sentiers, l'aménagement du site doit en permettre facilement l'accès. Cela signifie une signalisation et des aménagements adéquats. L'information sur le réseau de sentiers devrait être incluse au kiosque d'information.

K) Paysagement du site (aspect champêtre):

Evidemment, il ne saurait être question d'aménager un site comme celui de la Petite-Ferme sans accorder une attention toute particulière à l'impact que peut provoquer toute intervention de notre part.

Ainsi, tout aménagement devra, autant que possible, respecter le caractère traditionnel du site. Pour ce faire, nous suggérons que le site soit paysagé de façon à lui redonner l'allure d'une maison de ferme, sans exagérer toutefois.

Quelques suggestions peuvent être faites, par exemple:

- plantations d'arbustes qui formeront des bosquets;
- installation de boîtes à fleurs;
- une ou plusieurs rocailles: c'est beau, mais l'entretien est onéreux et nécessite beaucoup de temps.

Il faudrait porter une grande attention aux ormes, car beaucoup d'argent et d'efforts sont investis pour les conserver; il ne faudrait pas saboter ce travail.

L) Accès pour les handicapés:

Cela demeure toujours une priorité, et dans le secteur de la Petite Ferme, il faut rendre la Petite Ferme accessible par des installations appropriées et les sentiers suivants:

- Le Carouge: le début seulement (petit boisé)
- L'Ecart: le verger.

Il faut aussi rendre accessible le sentier d'accès, du stationnement à la Petite Ferme et permettre l'accès aux sanitaires.

M) Déneigement:

Cela représente un facteur important étant donné le temps requis pour cette activité. Donc, les aménagements autour des bâtisses doivent être conçus en fonction d'un déneigement facile pour permettre un accès en tout temps (en cas d'incendie).

N) Capacité de support:

Voilà certes une notion extrêmement importante que nous ne pouvons passer sous silence dans un travail comme celui-ci. Cette notion nous amène à nous poser la question suivante: "Quel est l'impact réel des aménagements et plus particulièrement des visiteurs sur les oiseaux et leurs habitats?". En fait, est-ce qu'il y a plus, autant ou moins d'oiseaux actuellement qu'autrefois et si la situation a changé, pourquoi? Nous devons reconnaître qu'il nous est très difficile, voire même impossible, de répondre avec exactitude

à cette question car aucune étude n'a été effectuée pour répondre précisément à cette question. Et pourtant, cette question est très importante. Il y a bien certains ornithologues qui fréquentent Cap Tourmente depuis 10 ou 20 ans qui prétendent que les oiseaux sont moins nombreux. Mais, est-ce réellement le cas? Certainement pas pour la Grande Oie blanche, mais pour les autres oiseaux, si c'est le cas, quelle en est la cause? Est-ce que le libre accès du public est en cause? Voilà une question sans réponse précise.

Toutefois, il y a un point bien précis que nous ne voulons pas passer sous silence et qui selon nous constitue un élément-clé dans ce dossier: il s'agit du nombre de visiteurs souhaitable et acceptable sur la Réserve. Sans vouloir écourter la discussion à ce sujet, considérons immédiatement la situation qui prévaut pendant les fins de semaine du mois d'octobre. . A titre d'information, voici les chiffres officiels pour la fin de semaine de l'Action de Grâces en 1981:

Samedi, le 10 octobre:	1,342 véhicules	-	4,026 personnes
Dimanche, le 11 octobre:	2,324 véhicules	-	6,972 personnes
Lundi, le 12 octobre:	2,214 véhicules	-	6,642 personnes

---

TOTAL: 5,880 véhicules - 17,640 personnes

En prenant pour acquis que la personne qui prendra connaissance de ce document sait très bien ce que représente ces chiffres, c'est-à-dire est déjà venue au cap Tourmente à l'une ou l'autre de ces journées, nous exprimons dès maintenant un consensus unanime face à une telle situation: c'est devenu inacceptable. Evidemment, les motifs peuvent varier selon la vision de chacun.

Pour les fins de ce travail, nous retenons les deux motifs suivants :

- 1.- Autant de véhicules et autant de visiteurs, en somme autant d'affluence et de circulation sur un si petit territoire, qui plus est sur une Réserve de faune, c'est inacceptable.
  
- 2.- Quant à la qualité de l'expérience que vivent les visiteurs dans ces conditions, nous le qualifions de médiocre. Nous ne nions pas que beaucoup de visiteurs soient satisfaits de leur visite, mais nous croyons que cette satisfaction résulte uniquement de l'envergure extraordinaire du spectacle fourni par la Grande Oie blanche. Notre but étant de sensibiliser le public aux plaisirs d'observer les oiseaux et à la satisfaction profonde qui peut en résulter, nous savons que cela nécessite un certain calme et un certain isolement. Or, nous croyons que l'expérience vécue à l'automne par les visiteurs dans de telles conditions (désordre, bruit, masse de gens, etc...), est dans un certain sens, néfaste. En effet, le visiteur n'ayant pas pris conscience de la nécessité du calme et de l'isolement pour jouir du spectacle risque de croire que c'est toujours aussi facile. Nous avons encore à la mémoire le mécontentement des gens, qui, il y a 5 ou 6 ans, après avoir vu les Fous de Bassan de très près à Percé, croyaient que la même chose se reproduirait avec les Oies blanches. Ils n'avaient pas pris conscience qu'un phénomène aussi important que la nidification faisait toute la différence dans ce cas bien précis.

Tout cela nous amène à la réflexion suivante: nous sommes entièrement d'accord pour favoriser l'accès du public à la Réserve mais, en aucun cas cela ne doit se faire au détriment de la protection de l'habitat et donc des oiseaux. Par conséquent, il apparaît clair qu'une limite s'impose. Mais, quelle est cette limite?

Nous aimerions bien pouvoir présenter une solution objective logique et indiscutable. Mais ce n'est pas le cas; tout au plus pouvons-nous suggérer une limite qui se définit comme suit: nous proposons un stationnement d'environ 150 véhicules pour le secteur de la Petite Ferme et de 200 véhicules pour le Centre d'interprétation; ce qui fait un total de 350 véhicules, soit environ 1100 personnes.

Nous proposons donc que la capacité des stationnements, environ 350 véhicules, soit considérée comme la limite d'accès acceptable et que cette limite serve d'indice d'ouverture ou de fermeture de la Réserve en période d'affluence.

O) Eclairage des stationnements:

Nous croyons qu'un éclairage minimum des stationnements est une nécessité et ce, principalement pour des raisons de sécurité.

P) Entreposage des matériaux:

L'entreposage intérieur des matériaux est une nécessité surtout pour le bois lequel se détériore très rapidement s'il demeure à l'extérieur. Les risques de vol sont également à toute fin pratique éliminés par un entreposage intérieur.

Q) Relocalisation de la borne-fontaine:

Cela s'avère une nécessité et sa relocalisation au centre des installations constitue la première étape à tout aménagement du site de la Petite Ferme. Son emplacement actuel, à 10 pieds de l'atelier, n'est pas conforme aux normes de sécurité, et de plus, il faut la relocaliser avant d'entreprendre les travaux de paysagement du site.

## PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DU SITE:

Au cours des discussions sur le sujet, il a été remarqué qu'une fois la liste des besoins et des contraintes établis, les possibilités différentes d'aménagement s'en trouvaient fort réduites. Tant et si bien qu'après avoir cerné les particularités importantes de chacune des propositions émises, nous avons décidé de tout centrer autour de deux (2) propositions, lesquelles feront maintenant l'objet d'une description détaillée. Ces deux (2) propositions seront analysées et comparées avec la proposition de Jacques Deblois réalisée en 1978.

### PROPOSITION A (voir croquis A)

Essentiellement, les principales interventions suggérées dans la proposition A gravitent autour de la localisation du stationnement, lequel dans ce cas-ci, est situé entre l'entrée de la Réserve et la Petite Ferme. Pourquoi cet endroit? En fait, ce choix répond selon nous, à une démarche théorique normale, à savoir que les outils d'information et d'orientation (kiosque d'information et stationnement) doivent être le plus près possible de l'entrée du site de façon à ce que, sitôt sur le site, le visiteur puisse en connaître les principales composantes et organiser sa visite en conséquence.

Par la suite, nous avons essayé de localiser les services et d'assurer la meilleure circulation possible pour les usagers, tant le public que les employés. Concrètement, cela se traduit comme suit:

- 1.- A l'entrée de la Réserve, avant la barrière, se trouve le petit stationnement pour les visiteurs matinaux ou tardifs. Si nous avons localisé ce stationnement à cet endroit c'est que d'abord le site répond aux contraintes identifiées auparavant et qu'en plus il ne nécessite que très peu d'aménagement.

- 2.- La barrière demeure immédiatement à l'entrée de la Réserve.
- 3.- Le compteur magnétique pourra être installé à quelque part dans la partie ouest de l'allée d'ormes entre la barrière et l'accès ouest du stationnement.
- 4.- Le stationnement. D'une dimension d'environ 5,000 m.<sup>2</sup> est dans l'axe est-ouest. Il comprend 2 accès situés près des deux extrémités. Il se trouve éloigné d'environ 100 mètres de la Petite Ferme à son extrémité est et d'environ 70 mètres de l'entrée de la Réserve, à son extrémité ouest.
- 5.- Adjacent au stationnement, côté est se trouve le kiosque d'information. Il constitue, en fait, le point de départ pour accéder à tous les services du secteur de la Petite Ferme: Maison de la chasse, sanitaires, sentiers, etc...
- 6.- Accès aux services. Du kiosque d'information part un sentier qui conduit à la Maison de la chasse et qui permet d'accéder aux sentiers (Ecart, Carouge) ainsi qu'aux sanitaires et à la Forge. Ces accès doivent comporter un revêtement tel qu'ils puissent être utilisés par les handicapés physiques (chaises roulantes ou autres).
- 7.- Maison de la chasse. Le cheminement actuel constitue certes l'approche la plus valable. Ainsi, les visiteurs entrent par la porte sud-ouest, circulent dans les quatre pièces et sortent par la porte où ils sont entrés ou par la porte sud-est (en période d'affluence). Nous n'avons pas le choix, car il est difficile de réaménager des entrées et sorties dans une maison datant de plus de deux siècles.

- 8.- Le paysagement touche principalement le stationnement et le secteur compris entre le stationnement et la Petite Ferme. L'accès se fait par des sentiers pédestres. Toutefois, un accès en véhicule à la Petite Ferme est possible.
- 9.- En général, toutes les autres bâtisses sont accessibles en véhicule par un chemin qui longe leur façade sud.
- 10.- Pour éviter de couper le sentier d'accès du stationnement vers la Petite Ferme, le chemin d'utilisation privée (employés, livraison, etc...) passe par le stationnement des visiteurs pour se rendre vers la grange.
- 11.- Le stationnement des employés est situé juste derrière l'atelier. Il permet ainsi un accès facile et rapide aux différents lieux de travail, en plus d'être bien dissimulé.
- 12.- La partie ouest de la grange sert au remisage des matériaux de construction et plus particulièrement du bois. Ceci s'avère réellement une nécessité.
- 13.- Tel que mentionné antérieurement, il est absolument nécessaire de relocaliser la borne-fontaine et l'endroit le plus approprié nous semble être quelque part au centre des installations, le long de la route d'accès.

PROPOSITION B (voir croquis B)

Tout comme dans la proposition A, la localisation du stationnement s'avère encore une fois le facteur déterminant puisque la plupart des aménagements subséquents en dépendent. Dans ce cas-ci, il est situé à l'est de la Petite Ferme, dans l'enclave bordée au sud par la route conduisant au Centre, à l'ouest par le Petit Sault, et au nord par le boisé du Petit Sault. Cette fois, plusieurs éléments ont conduit au choix de ce site.

Tout d'abord, il nous semble que l'impact visuel est beaucoup moindre à cet endroit. En effet, en se dirigeant vers l'entrée de la Réserve, l'oeil est attiré instinctivement vers le secteur de la Petite Ferme; le stationnement sera donc à coup sûr dans le champ de vision.

De plus, la proximité de presque tous les services est assurée. En effet, à l'exception du sentier l'Ecart, tous les autres services de ce secteur sont accessibles à l'intérieur d'un rayon de 50 mètres.

Finalement, compte tenu du drainage actuel de ce terrain (le Petit Sault et le fossé longeant la route), l'aménagement de ce terrain en stationnement serait moins dispendieux.

Voici maintenant la description détaillée de cette proposition:

- 1.- Petit stationnement pour les visiteurs matinaux et tardifs à l'entrée de la Réserve.
- 2.- Barrière immédiatement à l'entrée.
- 3.- Compteur magnétique au début de l'allée d'ormes.

- 4.- Stationnement. Mêmes caractéristiques que dans la proposition A, sauf qu'il est orienté dans l'axe surd-nord (nous n'avons pas le choix).
- 5.- Kiosque d'information. Nous croyons que dans le contexte de l'ensemble de cette proposition, la Forge constituerait le kiosque d'information. Avec quelques modifications, cette bâtisse pourrait servir à la fois de structure d'information autonome ou personnalisée.
- 6.- Accès aux services. Du stationnement, le visiteur a accès au kiosque d'information, à la Maison de la chasse, aux sanitaires et aux sentiers par des sentiers d'accès, dont le recouvrement permet l'utilisation par les handicapés.
- 7.- Maison de la chasse. Le visiteur entre par l'annexe nord-est, est accueilli, puis visite la maison d'est en ouest et sort à l'extrémité opposée à son entrée. Evidemment, cela implique une relocalisation des services administratifs et des bureaux. Nous proposons que ceux-ci soient aménagés dans la partie ouest de l'atelier, la partie centrale étant une salle polyvalente pour les groupes alors que la partie est contient les sanitaires.
- 8.- Comme nous voulons que la réalisation des aménagements dans ce secteur tienne compte du décor particulier du site, un paysagement en conséquence est nécessaire.
- 9.- L'accès en véhicules à toutes les bâtisses est une nécessité.
- 10.- Cette fois, la démarcation entre la zone d'activités du public et des employés se fait très facilement. En effet, nous pouvons dire que le public circule dans la partie est du site puisque tous les services y sont regroupés: stationnement, kiosque d'information, maison de la chasse, sanitaires et sentiers. La partie ouest du site devient donc entièrement disponible et la localisation du chemin d'utilisation privée

ne pose plus de problème. Il quitte la route d'entrée pour se diriger vers la grange immédiatement au bout de l'allée d'ormes.

- 11.- Stationnement des employés serait situé derrière l'atelier.
- 12.- La partie ouest de la grange sera occupée comme suit: l'étage abritera les matériaux de construction alors qu'au rez-de-chaussée on retrouvera l'atelier de menuiserie et de mécanique.
- 13.- La borne-fontaine, quelque part le long de la route d'accès, au centre des installations (bâtisses).

DISCUSSION

Suite à la description détaillée des deux propositions, nous allons maintenant tenter d'évaluer le plus objectivement possible les avantages et les désavantages de chacune d'elles. Pour ce faire, nous déterminerons dans quelle mesure chacune des propositions tient compte des besoins et des contraintes identifiées en première partie.

Etant donné la liste relativement longue des besoins et des contraintes et étant donné qu'aucune des deux propositions ne satisfait à l'ensemble de ces besoins et de ces contraintes, notre évaluation portera principalement sur les éléments suivants, lesquels nous apparaissent comme étant vraiment les plus significatifs, à savoir:

- la démarche théorique d'accès et de circulation (accès au territoire et aux services, ainsi que la circulation sur le site);
- l'impact visuel causé par le stationnement;
- le regroupement des services au public ce qui diminue le risque d'interférences entre le public et les employés;
- et le coût de l'ensemble du projet (ou la possibilité de le réaliser par étapes).

Nous reconnaissons que ce choix peut comporter une certaine part de subjectivité et que par conséquent il peut être discuté mais à la Réserve, ce choix représente vraiment les facteurs les plus importants à considérer.

Proposition A:

Avantages: A notre avis, le point fort de cette proposition repose sur le fait que l'ordre dans lequel sont présentés les aménagements aux visiteurs correspond à la séquence réelle sur le terrain. En d'autres mots, la proposition A tient compte fidèlement de la démarche théorique de prise de connaissance des composantes d'un lieu nouveau par un visiteur, à savoir stationner le plus tôt possible en entrant sur un territoire, recevoir les informations pertinentes sur ce lieu, être orienté vers les services disponibles et accéder à ces services selon des règles normales de circulation. Théoriquement et logiquement, c'est la façon de procéder et la proposition A est conforme à cette démarche.

Nous sommes portés à reconnaître la logique de cette démarche théorique mais, nous ne sommes pas convaincus par contre, de la nécessité de son application stricte. En somme, nous admettons que c'est le modèle à suivre mais nous sommes enclins à croire que des résultats très valables pourraient également être obtenus en procédant de façon différente.

Désavantages: Si la proposition A présente un certain avantage concernant la démarche théorique, elle présente par contre de nombreuses lacunes particulièrement du point de vue pratique.

Tout d'abord, tel que mentionné antérieurement, nous croyons que le stationnement, étant donné ses dimensions relativement importantes et sa localisation aura un impact visuel plus important que dans la proposition B. Un paysagement adéquat autour du stationnement et du kiosque, permettrait cependant de réduire de beaucoup cet impact.

La localisation du stationnement amène obligatoirement des interférences entre le public et les employés, ceux-ci oeuvrant dans des espaces voisins. Un paysagement efficace pourrait cependant encore là, atténuer cette interférence entre visiteurs et employés.

L'accès à la Maison de la chasse par la partie ouest pose le problème de l'absence d'une salle d'accueil (ou de transition) entre l'extérieur et les expositions.

Proposition B:

Avantages: De façon générale, les éléments exprimés comme "désavantages" dans la proposition "A", constituent des "avantages" dans la proposition "B", soit:

- un impact visuel minimum causé par la localisation du stationnement;
- des interférences entre le public et les employés réduits au minimum, le regroupement des services aux visiteurs dans la section est du site permettant d'établir deux zones d'intervention bien distinctes;
- une visite plus profitable de la Maison de la chasse grâce à une salle d'accueil, ce qui est rendu possible en planifiant l'entrée des visiteurs par la partie nord-est de la maison.

De plus, la localisation du stationnement permet aux visiteurs d'avoir un accès très facile aux services et dans certains cas, par exemple, le réseau de sentiers, d'avoir un accès à partir même du stationnement.

Désavantages: Selon nous, le désavantage de cette proposition réside dans le fait que les visiteurs doivent suivre un cheminement qui semble contraire à la logique. En effet, les visiteurs entrent sur la Réserve, dépassent le centre des activités du site de la Petite Ferme et là sont invités à stationner et à revenir par l'arrière au site de la Petite Ferme.

Cependant, nous le répétons à nouveau, bien que cette démarche ne réponde pas au modèle théorique, nous ne sommes pas du tout convaincus qu'elle ne soit pas valable.

Nous tenons à mentionner que la réalisation complète de la proposition B implique des modifications importantes et donc des coûts importants et ce, à très court terme; ce qui, sans être considéré comme un désavantage, peut influencer assez fortement la décision finale. En effet, les coûts prévus en 1978 pour la modification de l'atelier et de la grange se chiffraient à \$267,000; en chiffre de 1982, nous estimons ces montants à environ \$400,000 et là nous ne tenons pas compte des modifications supplémentaires à la Maison d'habitation et à l'atelier pour le transport des bureaux.

Les propositions du rapport de Deblois (1978) n'ayant pas été retenues encore après 4 ans, on peut se demander si l'emplacement du stationnement dans la proposition B ne nous obligerait pas alors à composer avec des aménagements incompatibles, c'est-à-dire stationnement à l'est et pas de modifications aux bureaux entre autres. On peut s'imaginer qu'après avoir eu l'argent pour les stationnements (car c'est ce montant qui est disponible, environ \$100,000) on pourra attendre longtemps avant d'avoir l'argent pour compléter les aménagements proposés.

## RECOMMANDATIONS

Je recommande donc que soit retenue la proposition A, elle n'est pas parfaite en soi, mais n'oublions pas que nous devons composer avec un site déjà aménagé en partie. Finalement, et je crois que c'est un argument de poids, les aménagements de la proposition A peuvent se réaliser, et même si les montants suggérés dans le rapport de Deblois n'étaient jamais octroyés pour aménager tout le reste du site, nous aurions déjà franchi un grand pas vers un aménagement rationnel. On pourra le faire par étape, en suivant le déblocage des montants prévus en 1978.

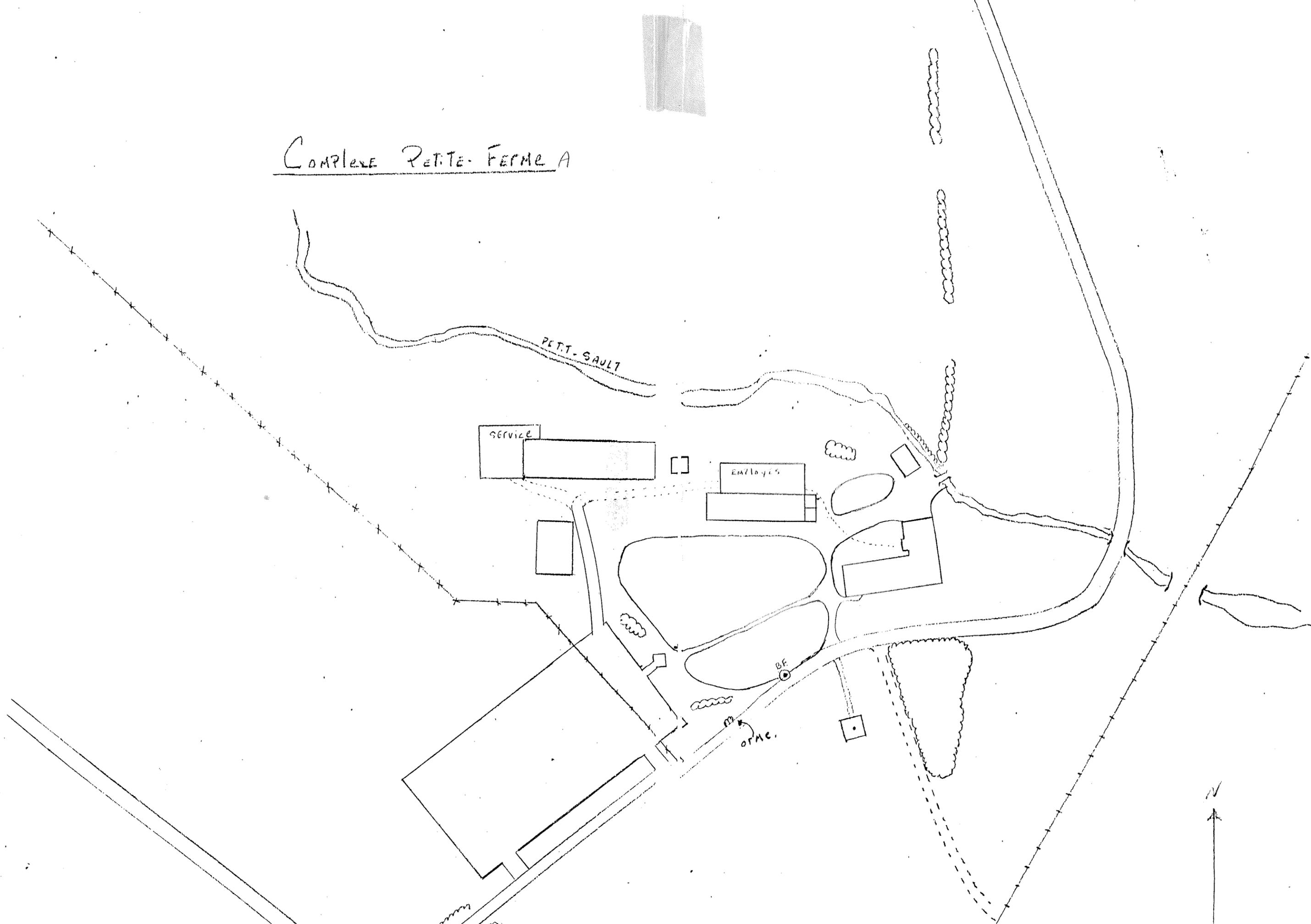
Cependant, l'acceptation de la proposition B, comme nous le disions auparavant, nous hypothèque grandement, car il faut tout réaliser en même temps si on décide de placer le stationnement à l'est.

J'aimerais maintenant comparer quelque peu la proposition retenue avec ce qui avait été prévu en 1978 et ce tant au niveau financier qu'aménagement du territoire proprement dit.

Le document de Deblois faisait état d'un plus grand stationnement et d'une nouvelle route d'accès, des évaluations récentes chiffrant ces deux structures à \$400,000. Prenant pour acquis que ça a pris 4 ans pour avoir l'argent pour un stationnement (Phase I Deblois), on peut s'imaginer que la suite des montants sera longue à obtenir. De plus, précédemment dans ce document, nous faisons état de la capacité de support du site. Pour ces deux raisons, je crois que l'aménagement du site de la Petite Ferme devrait se faire selon la proposition A; elle répond en très bonne partie aux besoins et contraintes énoncés, et elle peut se réaliser avec les montants que l'on désire nous octroyer.

De plus, si le réaménagement des bâtisses devait être réalisé dans le futur (tel que proposé par Deblois), il pourra se faire sans repenser à déplacer les stationnements et sentiers.

COMPLEXE PETITE-FERME A



COMPLEXE PETITE-FERME B

